

**DIRECTION GÉNÉRALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMÉRIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Marie-Maud BOUDAUD**  
Attaché territorial  
Chef du bureau Attractivité et recrutement  
Service Emploi et développement des compétences  
Direction des Ressources humaines  
Direction générale adjointe des Ressources, éducation et numérique

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame Marie-Maud BOUDAUD, attaché territorial, en qualité de chef de bureau Attractivité et recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Madame BOUDAUD, attaché territorial, Chef du bureau Attractivité et recrutement, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

**à l'exception :**

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 1 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet,
- des courriers de recrutement ou mobilité interne.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée à Madame BOUDAUD, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 3** Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame BOUDAUD, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,  
  
Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 24 AVR. 2024  
après dépôt en préfecture le 24 AVR. 2024  
après publication ou notification le 26 AVR. 2024